

Nom et prénom		Adresse	
Dénomination sociale			
N01	Désignation de la société dont les titres sont cédés ou des intermédiaires financiers/personnes interposées ou de l'organisme distributeur	Titre A	Titre B
N02	Plus-value ou montant de la distribution après compensation, le cas échéant, des moins-values <i>cf. notice</i>		
N03	Nombre de titres cédés ou rachetés ou nombre de titres détenus en cas de distribution		
Calcul de l'abattement de droit commun		Durée de détention :	
N04	Répartition du nombre de titres de la ligne N03 en fonction de leur durée de détention	8 ans et plus	au moins 2 ans et moins de 8 ans
N05	Répartition de la plus-value ligne N02 par taux d'abattement applicable <i>cf. notice</i>		8 ans et plus
N06	Pourcentage d'abattement	65 %	50 %
N07	Montant de l'abattement pour chaque durée de détention : ligne N05 × ligne N06		0 %
N08	Montant total de l'abattement pour durée de détention : total de la ligne N07		

Report(s) à effectuer

Si vous ne déposez pas de déclaration n° 2074, 2074-I, 2074-DIR, 2074-IMP ou 2074-NR :

- reportez la plus-value avant abattement calculée ligne N02 directement sur la déclaration n° 2042C, ligne 3VG ;
- reportez l'abattement calculé ligne N08 directement sur la déclaration n° 2042C ligne 35G.

Si vous déposez une déclaration n° 2074, 2074-I, 2074-DIR, 2074-IMP ou 2074-NR :

- reportez l'abattement calculé ligne N08 dans le tableau de compensation pages 6 à 12 de la 2074 colonne F au regard de la plus-value ou distribution correspondante.



Plus-values réalisées en 2024

Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention : abattement "renforcé"

N° 2074-ABT



N° 51740#12

(Pour vos plus-values de cession de titres acquis ou souscrits avant le 1er janvier 2018 lorsque vous avez exercé l'option globale pour le barème progressif sur votre déclaration de revenus n°2042)

Nom et prénom		Adresse	
Dénomination sociale			
R01	Désignation de la société dont les titres sont cédés ou des intermédiaires financiers/personnes interposées	Titre A	Titre B
R02	Plus-value après compensation, le cas échéant, des moins-values cf. notice		
R03	Nombre de titres cédés ou rachetés		
Calcul de l'abattement "renforcé"			
R04	Répartition du nombre de titres en fonction de leur durée de détention	Durée de détention :	
R05	Répartition de la plus-value ligne R02 par taux d'abattement cf. notice		
R06	Pourcentage d'abattement		
R07	Abattement par durée de détention : ligne R05 × R06		
R08	Montant total de l'abattement : total de la ligne R07		

Report(s) à effectuer
Reportez l'abattement calculé ligne R08 dans le tableau de compensation pages 6 à 12 de la 2074 colonne G au regard de la plus-value correspondante.

